



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale du 14 juin 2021 à 20.00 h. à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver les comptes 2020
- 2) Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les émoluments
- 3) Discuter et approuver le nouveau règlement sur les traitements du personnel et des indemnités des autorités communales
- 4) Discuter et décider la vente de la parcelle No 43 à Souboz, Clos Devant 30 et fixer le prix de vente minimal
- 5) Informations du Conseil communal
- 6) Divers

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera obligatoire et une liste des personnes présentes sera établie.

Dépôt public

Les comptes et les règlements sous chiffres 2) et 3) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 12 mai 2021

Conseil communal de Petit-Val